

Rénovation 2019 du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

Alain Burlaud, professeur émérite du Cnam

Publié le 21 janvier 2019 – Mis à jour le 30 septembre 2019

Le DCG et le DSCG ont été créés par un décret de décembre 2006 en remplacement du diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), du diplôme d'études comptables et financières (DECF) et du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF), créés en 1988. Il s'agissait essentiellement d'aligner le cursus comptable sur la nouvelle organisation des études universitaires selon le schéma « licence-master-doctorat » ou LMD.



Ce cursus a ensuite régulièrement évolué. En janvier 2010, le DCG et le DSCG ont été ouverts à la « [validation des acquis de l'expérience](#) » (VAE). En mars 2010, les programmes ont fait l'objet d'une première mise à jour ainsi que le programme du diplôme d'expertise comptables (DEC). En novembre 2010, le DCG a obtenu le grade licence et le DSCG le grade master. Cela signifie qu'ils ouvrent les mêmes droits qu'une licence ou un master. Après une période d'accalmie, le DEC a été ouvert à la [VAE](#) en novembre 2018 et le DCG et le DSCG ont fait l'objet d'une seconde mise à jour que nous allons présenter ci-dessous.

Ces diplômes gardent un certain nombre de leurs caractéristiques traditionnelles mais pourtant d'une grande actualité :

Découpage en unités d'enseignement (UE) capitalisables selon le rythme choisi par chacun ;
Existence de débouchés professionnels à chaque niveau (DCG, DSCG et DEC) du fait du lien entre formation théorique et professionnelle tout au long du cursus ;
Compensation des notes avec toutefois une note éliminatoire ;
Dispenses d'épreuves ou de diplômes permettant des passerelles entre diplômes français (dont les diplômes de l'Intec) ou étrangers et diplômes comptables ;
Depuis 2006, « mesure » de chaque UE en unités European Credit Transfer System (ECTS) pour faciliter la portabilité des acquis dans les différents établissements d'enseignement supérieur, y compris à l'étranger ;
Enfin, ce sont des diplômes d'Etat délivrés et organisés par et sous le contrôle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La mise à jour des programmes du DCG et du DSCG, préparés par des groupes de travail comprenant des enseignants et des professionnels, au [Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables](#), a été adoptée par la Commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables qui est sous l'autorité du ministère et par le [Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche](#) (CNESER) fin 2018. Les nouveaux textes sont prêts et connus du public bien qu'ils n'aient pas encore été signés par le ministre. Les programmes rénovés entreront en vigueur à la rentrée 2019 pour la session d'examens de 2020. Quelles sont les principales caractéristiques de cette rénovation ?

Les objectifs de la rénovation du DCG sont les suivants :

1. **Améliorer l'attractivité du diplôme en le rendant plus lisible.** Les UE sont regroupées en quatre axes : « droit des affaires », « gestion comptable et financière », « analyse économique et managériale » et « communication et environnement économique ».
2. **Réaffirmer le caractère complet et fondamental du DCG en donnant à chacune des 13 UE le même coefficient.** Logiquement, elles correspondent donc toutes au même nombre d'ECTS (14) à l'exception de la « Communication professionnelle » (60 heures de cours + un stage de 8 semaines) qui donne 12 ECTS.
3. **Accroître le caractère professionnel du diplôme** en associant à chaque partie du programme des UE les heures d'enseignement, le « sens et la portée de l'étude » et, ce qui est nouveau, les « compétences attendues » et les « savoirs associés ». Parler de compétences, c'est parler le langage du monde professionnel, même s'il n'est pas toujours facile de le transposer en salle de classe, hors du contexte de l'entreprise.

Par ailleurs, quelques UE du DCG ont vu évoluer leur intitulé : « Économie » est devenu « Économie contemporaine », « Relations professionnelles » sont devenues « Communication professionnelle » et « Anglais appliqué aux affaires » est devenu « Anglais des affaires ». Mais, au-delà des intitulés, dans le détail, les programmes ont été profondément revus.

Le DSCG a fait également l'objet d'une réflexion en termes de compétences avec l'introduction des « Compétences visées » pour chaque partie du programme à côté du « Sens et portée de l'étude » et des « Notions et contenus » qui existaient déjà. Les horaires n'ont pas changé à l'exception des « Relations professionnelles » qui passent de 60 heures à 50 heures mais avec un allongement du stage de 12 à 16 semaines. Le nombre d'ECTS associé à chaque UE reste inchangé. La modification la plus lourde de conséquences est l'abandon de l'économie dans l'« Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais » qui devient « Anglais des affaires ». Cette épreuve orale entièrement en anglais handicapera notamment les candidats qui reprennent des études après plusieurs années d'activité professionnelle ou d'interruption, qui n'ont pas pratiqué l'anglais dans leur métier ou, pour quelques-uns, qui n'en ont jamais fait au cours de leurs études secondaires. Les reprises d'études risquent d'être plus difficiles car l'ancienne épreuve permettait à ces candidats d'avoir une note au moins supérieure à la note éliminatoire en ayant une bonne connaissance du programme d'économie traité en français.

L'Intec vous informera du détail des programmes dès leur publication par le ministère.

► | Economie | Management | Droit | Formation | Métiers

L'auteur

Alain Burlaud, professeur émérite du Cnam, directeur de l'Intec de 2001 à 2010.

<https://cca.cnam.fr/blog/renovation-2019-du-diplome-de-comptabilite-et-de-gestion-dcg-et-du-diplome-superieur-de-cor>